



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 novembre 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 26 novembre 2018 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud

Les membres du Groupe d'experts, dont le mandat a été prorogé conformément à la résolution [2428 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, ont l'honneur de transmettre ci-joint leur rapport périodique, soumis en application du paragraphe 19 e) de la résolution. Le rapport a été communiqué le 2 novembre 2018 au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2206 \(2015\)](#), qui l'a examiné le 15 novembre 2018.

Le Groupe d'experts vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport périodique à l'attention des membres du Conseil de sécurité et le faire publier comme document du Conseil.

Le Coordonnateur du Groupe d'experts
sur le Soudan du Sud
(*Signé*) Michael **Gibb**

(*Signé*) Dean **Gillespie**
Expert

(*Signé*) Andrei **Kolmakov**
Expert

(*Signé*) Renifa **Madenga**
Experte

(*Signé*) Emilio **Manfredi**
Expert



Rapport périodique du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud présenté en application de la résolution 2428 (2018)

Résumé

Le 12 septembre 2018, Salva Kiir, Président du Soudan du Sud, Riek Machar Teny, chef du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition, et d'autres factions rebelles ont signé l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Si l'on espère que cet accord puisse marquer un tournant dans le règlement du conflit qui sévit depuis cinq ans au Soudan du Sud, la prudence reste de mise compte tenu de la série de cessez-le-feu et d'accords qui ont été rompus par le passé et qui laissent présager que l'application d'un accord ambitieux, négocié loin de la crise humanitaire, de la violence et de l'instabilité qui persistent presque partout dans le pays, se heurtera à de nombreuses difficultés.

L'un des principaux obstacles tient au grave déficit de confiance qui règne entre la quasi-totalité des signataires de l'accord. Cette défiance marquera une période de transition où le moindre fait, même mineur, pourra prendre des proportions susceptibles de mettre à mal une trêve fragile. Comme par le passé, la mise en œuvre des mesures de sécurité prévues par l'accord sera essentielle au succès de celui-ci, de même que les efforts visant à rétablir la chaîne de commandement entre des factions armées toujours plus nombreuses.

Le phénomène de fragmentation qui touche les groupes armés est dû en partie au désaccord et au mécontentement que suscitent les négociations politiques de haut niveau et l'accord de paix qui en est issu. Parallèlement, la fragilisation de la chaîne de commandement, en particulier dans la région de l'Équatoria, favorisée par les revendications locales et les rivalités concernant l'accès aux ressources, a déjà menacé le cessez-le-feu à plusieurs reprises et pourrait finir par compromettre l'accord lui-même.

Dans ce contexte, la population du Soudan du Sud continue d'être exposée à la violence et aux souffrances humanitaires. En étroite collaboration avec ses homologues à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud a constaté que les violences sexuelles et fondées sur le genre, l'insécurité alimentaire et les atteintes aux droits de la personne, y compris concernant des enfants, atteignent des niveaux alarmants. Les entraves constantes à l'accès des agents humanitaires aggravent la crise, tandis que l'impunité quasi-totale continue d'alimenter des cycles de violence, y compris celle visant le personnel humanitaire, des représentants de la société civile et des journalistes. Il est urgent que le processus politique de haut niveau donne des preuves concrètes de son efficacité, sans quoi aucune paix négociée ne saurait être crédible et durable.

Si bon nombre des obstacles qui avaient entravé l'application des accords antérieurs demeurent, le contexte régional dans lequel le nouvel accord sera mis en œuvre a radicalement changé. Le Soudan et l'Ouganda jouent désormais un rôle moteur, rejoignant en cela l'Éthiopie, dans le cadre de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, et les négociations ont profité d'un climat régional plus favorable. Ainsi l'accord bénéficie-t-il déjà d'un appui régional plus solide en matière de politique et de sécurité, dans le même temps où les parties consolident leurs intérêts économiques au Soudan du Sud d'une façon qui pourrait continuer de façonner l'avenir politique et économique du pays.

La rivalité entourant l'accès aux ressources naturelles du pays reste au centre du conflit, tant à l'échelon local qu'à l'échelon national. Le pétrole demeure la principale source de recettes publiques même si, à l'échelon local, l'accès à des ressources telles que l'or, le bois dur et le charbon entraîne lui aussi des confrontations armées susceptibles de prendre une ampleur nationale, étant donné la volatilité du climat politique et des conditions de sécurité. Le Groupe d'experts a relevé des cas où des groupes armés avaient tiré des profits du teck en Équatoria-Central et en Équatoria-Occidental. Les ressources, et en particulier le pétrole, occupent par ailleurs une place de plus en plus importante dans la dynamique régionale, sachant qu'un nombre croissant d'entreprises internationales se positionnent sur ce secteur et qu'un nouvel accord de coopération a été conclu, au titre duquel les forces de sécurité soudanaises apportent un appui pour sécuriser et relancer la production dans les champs pétrolifères de l'Unité.

Par sa résolution [2428 \(2018\)](#), le Conseil de sécurité a imposé un embargo sur les armes s'appliquant à l'ensemble du territoire du Soudan du Sud, des dérogations et critères y relatifs étant cependant prévus au paragraphe 5 du texte. L'appui régional renforcé dont bénéficie l'accord de paix en matière de sécurité a permis au Groupe d'experts de relever plusieurs cas de violations de l'embargo au cours de la période à l'examen. Le Groupe a également constaté que plusieurs personnes visées par l'interdiction de voyager avaient contourné celle-ci à de multiples reprises, et a continué de demander la coopération des États de la région et des banques commerciales pour contrôler l'application du gel des avoirs.

Le présent rapport périodique recense les constatations faites par le Groupe d'experts à l'issue de ses sept premières semaines de travail, de septembre à octobre 2018. Il porte sur une période considérablement plus courte que les rapports précédents en raison du mandat de 45 jours prévu dans la résolution [2418 \(2018\)](#), qui a repoussé le début du mandat de 2018/19 sans pour autant modifier les délais de soumission des rapports prescrits au titre du mandat de 2017/18. Par conséquent, le Groupe d'experts n'a eu d'autre choix que de chercher à recenser, corroborer et présenter les tendances principales et des études de cas, plutôt que de procéder à une analyse exhaustive concernant tous les aspects de son mandat. Il s'efforcera d'exécuter pleinement les tâches qui lui ont été prescrites dans la résolution, avant de présenter au Conseil de sécurité son rapport final, qui doit être soumis le 1^{er} mai 2019 au plus tard.

Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations	5
I. Généralités	6
A. Mandat et déplacements	6
B. Méthode	6
C. Coopération avec les organisations internationales et les autres parties prenantes	7
II. Point sur la dynamique du conflit	8
A. Application de l'accord de paix	8
B. Étude de cas concernant l'Équatoria-Central	11
C. Contexte et évolution de la situation au niveau régional	14
III. Violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme	14
A. Utilisation et enrôlement d'enfants	15
B. Insécurité alimentaire	16
C. Violence sexuelle et fondée sur le genre	16
D. Entraves à l'aide humanitaire	17
E. Application du principe de responsabilité	17
IV. Armes et application de l'embargo sur les armes	18
V. Exploitation illicite des ressources naturelles et détournement de fonds	19
A. Recettes pétrolières	19
B. Bois d'œuvre	22
C. Or	23
VI. Application des mesures relatives à l'interdiction de voyager et au gel des avoirs	24
A. Interdiction de voyager	24
B. Gel des avoirs	24
VII. Conclusion	24
VIII. Recommandations	25
Annexes*	
I. Declarations and statements discussed in the case study on Central Equatoria	27
II. Case study on violations of the travel ban by Gabriel Jok Riak (SSi.001)	32

* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original et n'ont pas été revues par les services d'édition.

Abréviations

APLS	Armée populaire de libération du Soudan
CIRGL	Conférence internationale sur la région des Grands Lacs
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
M/APLS dans l'opposition	Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition
MINUSS	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
MPLS	Mouvement populaire de libération du Soudan
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
UA	Union africaine
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

I. Généralités

A. Mandat et déplacements

1. Par sa résolution [2206 \(2015\)](#), le Conseil de sécurité a imposé un régime de sanctions visant des personnes et des entités qui participent au conflit au Soudan du Sud et créé un comité des sanctions (Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2206 \(2015\)](#) concernant le Soudan du Sud, « le Comité »). Le 1^{er} juillet 2015, le Comité a désigné six personnes devant faire l'objet de sanctions ciblées. En adoptant sa résolution [2428 \(2018\)](#), le Conseil a rappelé que les sanctions, à savoir l'interdiction de voyager et le gel des avoirs, s'appliqueraient aux personnes ou entités que le Comité aurait désignées comme étant responsables ou complices d'activités ou de politiques faisant peser une menace sur la paix, la sécurité ou la stabilité au Soudan du Sud, ou comme ayant pris part, directement ou indirectement, à de telles activités ou politiques. Par ladite résolution, le Conseil a reconduit le régime des sanctions jusqu'au 31 mai 2019 et a ajouté deux personnes à la liste des personnes désignées. En outre, il a décidé d'imposer un embargo sur les armes sur l'ensemble du territoire du Soudan du Sud, des dérogations étant néanmoins prévues au paragraphe 5 de ladite résolution.

2. Le Conseil de sécurité a également décidé de proroger jusqu'au 1^{er} juillet 2019 le mandat du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud, afin que celui-ci puisse réunir et analyser toute information concernant l'application des dispositions de la résolution pour aider le Comité dans ses travaux.

3. Le 22 août 2018, le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Comité, a nommé les cinq membres du Groupe d'experts (voir [S/2018/776](#)) : un expert en ressources naturelles (Michael Gibb), un expert en armes (Dean Gillespie), un expert en finances (Andrei Kolmakov), une experte en affaires humanitaires (Renifa Madenga) et un expert en groupes armés et questions régionales (Emilio Manfredi). M. Gibb a été désigné comme Coordonnateur du Groupe d'experts.

4. Depuis leur nomination, les membres du Groupe d'experts se sont rendus aux États-Unis d'Amérique, en France, au Kenya, en Ouganda et au Soudan du Sud.

B. Méthode

5. Le présent rapport a été établi sur la base des recherches menées par le Groupe d'experts en septembre et octobre 2018, ainsi que de l'examen de documents fournis par le Gouvernement sud-soudanais, d'autres États Membres, des entités régionales, des organisations internationales et des entités commerciales. Il repose également sur les travaux antérieurs du Groupe d'experts, notamment les rapports publics et confidentiels présentés précédemment au Conseil de sécurité et au Comité, des centaines d'entretiens et de nombreux autres éléments d'information et de preuve recueillis auprès d'un large éventail de sources.

6. Le 25 juillet 2018, le Secrétaire général a informé les États Membres des difficultés financières que connaissait l'Organisation et leur a fait savoir que le Secrétariat pourrait être amené à prendre des mesures pour réduire ses dépenses. En octobre, le Groupe d'experts a été informé que son budget avait été réduit, ce qui a limité sa capacité d'exécuter l'intégralité de son mandat, notamment du fait de la réduction des possibilités de déplacements. Le présent rapport rend compte des travaux que le Groupe a pu accomplir dans les limites du budget réduit qui lui a été alloué.

7. Quatre des cinq experts ont eu des difficultés à obtenir un visa pour se rendre au Soudan du Sud, ce qui, d'une part, a limité la durée de leur séjour dans le pays, et d'autre part, les a empêchés de suivre la formation obligatoire en matière de sécurité pour les déplacements en dehors des grandes villes, ce qui a restreint un peu plus encore la capacité du Groupe de mener ses travaux sur le territoire sud-soudanais.

8. Le Groupe d'experts applique les normes méthodologiques recommandées par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions (S/2006/997). Selon ces normes, le Groupe d'experts doit s'appuyer sur des documents vérifiés et authentiques, des éléments de preuve concrets et des observations faites directement sur le terrain, y compris des photographies chaque fois que possible. Il a corroboré l'ensemble des informations figurant dans le présent rapport au moyen de sources multiples et indépendantes afin de respecter le critère de preuve exigé.

9. Le Groupe d'experts a mené ses travaux dans la plus grande transparence sans perdre de vue la nécessité de protéger la confidentialité de ses sources. Une source ou un document est dit « confidentiel(le) » lorsque sa divulgation pourrait mettre la source en danger ou compromettre les enquêtes en cours du Groupe d'experts.

C. Coopération avec les organisations internationales et les autres parties prenantes

10. Bien qu'il mène ses travaux indépendamment des organismes et institutions des Nations Unies, le Groupe d'experts tient à remercier la direction et le personnel de la MINUSS et d'autres membres du personnel des Nations Unies en poste à Entebbe, Nairobi et New York, pour l'appui précieux qu'ils lui ont fourni.

11. Au cours des premiers mois de son mandat, le Groupe d'experts a longuement consulté les États Membres concernés, les organisations internationales, régionales et sous-régionales, ainsi que la MINUSS, comme suite au paragraphe 18 de la résolution 2428 (2018), dans lequel le Conseil a souligné qu'il importait que le Groupe tienne des consultations avec ces entités.

12. Le Groupe d'experts a rencontré le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et Chef de la MINUSS, le commandant de la force, la chef de la police civile et des représentants des Divisions des droits de l'homme et des affaires politiques, du Groupe de la protection des femmes et du Groupe de la problématique femmes-hommes de la MINUSS, ainsi que des représentants de l'UNICEF, du HCR et du Service de la lutte antimines du Département des opérations de maintien de la paix au Soudan du Sud. Le Groupe a également tenu des consultations avec des représentants de la Commission mixte de suivi et d'évaluation et du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité.

13. Le Groupe d'experts a également rencontré des représentants diplomatiques de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de la Belgique, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de l'Éthiopie, de la Fédération de Russie, de la France, du Kenya, du Koweït, de la Norvège, de l'Ouganda, des Pays-Bas, de la Pologne, de la République dominicaine, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Soudan du Sud et de l'Union africaine.

II. Point sur la dynamique du conflit

A. Application de l'accord de paix

14. Lors du trente-troisième Sommet extraordinaire des Chefs d'État et de gouvernement des membres de l'IGAD, tenu à Addis-Abeba le 12 septembre 2018, M. Salva Kiir, Président du Soudan du Sud, a signé un accord de paix avec Riek Machar Teny, chef du M/APLS dans l'opposition, et des représentants d'autres factions rebelles, à savoir : le MPLS-Anciens détenus, une faction de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, le groupe baptisé « Regroupement de partis politiques » (Umbrella of political parties), l'Alliance nationale des partis politiques, le Parti africain du Soudan uni, le Front démocratique uni de salut, le Parti démocratique uni et le Congrès national africain.

15. Le nouvel accord, l'« Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud » (ci-après l'« Accord revitalisé »), vise à mettre fin aux hostilités qui ont éclaté en 2016 après l'échec de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud conclu en 2015. Il a été négocié dans le cadre de la médiation du Président du Soudan, Omer Hasan Al-Bashir, avec l'aide du Président de l'Ouganda, Yoweri Museveni, et d'autres dirigeants des membres de l'IGAD.

16. Négocié dans un contexte d'usure, d'épuisement et d'amenuisement des ressources et alors qu'aucune partie ne semble en mesure de prendre définitivement le dessus sur les autres du point de vue militaire, l'Accord revitalisé est considéré par le Groupe d'experts comme une étape susceptible de permettre d'avancer sur la voie du règlement du conflit au Soudan du Sud¹. La mise en œuvre de cet accord ambitieux dans un délai très serré risque toutefois de se heurter à plusieurs difficultés :

a) Il existe entre les signataires, à tous les niveaux, un grave déficit de confiance qui risque d'entraîner des altercations politiques ou militaires susceptibles d'éroder encore la confiance au cours de la phase de mise en œuvre ;

b) La mise en œuvre de cet accord large et ambitieux a déjà pris du retard, ce qui avive les frictions et la méfiance ;

c) Le phénomène de fragmentation qui continue de toucher les groupes armés, dont des signataires du nouvel accord, a conduit certains groupes armés dissidents à refuser de prendre part aux pourparlers de paix et à remettre en cause la validité de l'accord, au motif que ce dernier ne s'attaquait pas aux causes profondes du conflit. C'est notamment le cas du Front de salut national du général Thomas Cirillo, ainsi que d'autres éléments de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud² et d'une faction du Mouvement national sud-soudanais pour le changement³ ;

d) Des éléments armés de l'APLS dans l'opposition, en particulier ceux de la région de l'Équatoria, se disent de plus en plus préoccupés par l'accord. Le Groupe

¹ Sur la base d'entretiens avec des représentants politiques et militaires du Gouvernement provisoire d'union nationale, de l'APLS dans l'opposition, de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, ainsi qu'avec des représentants de la société civile sud-soudanaise et des observateurs internationaux à Djouba, Kampala et Nairobi, septembre et octobre 2018.

² Entretiens avec des hauts représentants de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud et des représentants de la société civile à Kampala et Nairobi, septembre et octobre 2018.

³ Entretiens avec des hauts représentants du Front de salut national, du Mouvement national sud-soudanais pour le changement et de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, aux États-Unis, à Kampala et à Nairobi, et entretiens téléphoniques, septembre et octobre 2018. Voir : *Sudan Tribune*, « South Sudan's NAS leader says not committed to the ceasefire agreement », 23 septembre 2018.

d'experts a recensé plusieurs cas où des officiers commandant sur le terrain semblaient ne plus répondre aux ordres reçus des dirigeants politiques et militaires nationaux, voire ne respectaient pas la chaîne de commandement établie. Cela a entraîné des affrontements armés, y compris des violations du cessez-le-feu⁴. De l'avis du Groupe d'experts, il existe un risque de sécession au sein du principal mouvement d'opposition.

e) Les Forces sud-soudanaises de défense du peuple⁵ ont continué de perpétrer des attaques contre des civils, notamment dans des zones de l'Unité, de Ouarrap et d'Équatoria-Occidental⁶. Le Groupe d'experts a également reçu des allégations faisant état d'assauts que les Forces auraient lancés contre des positions de l'APLS dans l'opposition et d'autres forces d'opposition, y compris en Équatoria-Central et à Wau⁷, depuis la signature de l'Accord revitalisé⁸.

17. Le Gouvernement provisoire d'union nationale est convenu de prendre plusieurs mesures de confiance dès la signature de l'Accord revitalisé. La plupart de ces mesures n'ont pas encore été pleinement appliquées. Il s'agit notamment :

- a) De la levée de l'état d'urgence ;
- b) De la libération des derniers prisonniers politiques, y compris des chefs rebelles ;
- c) De la libération de tous les prisonniers de guerre⁹.

18. La non-application de ces mesures serait l'une des raisons empêchant d'anciens membres de forces rebelles signataires de l'Accord revitalisé de retourner à Djouba¹⁰.

19. Un cessez-le-feu permanent a été conclu au titre de l'Accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire signé le 21 décembre 2017 et réaffirmé le 21 juin 2018 lors du trente-deuxième Sommet extraordinaire des Chefs d'État et de gouvernement des membres de l'IGAD sur le Soudan du Sud, puis de nouveau le 12 septembre 2018 dans l'Accord revitalisé.

20. Le Groupe d'experts a enquêté sur de nombreuses allégations de violations du cessez-le-feu commises par des groupes armés, notamment les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, l'APLS dans l'opposition et des forces alliées à des non-signataires de l'Accord revitalisé. Il a pu confirmer les faits suivants :

- a) En Équatoria-Central :
 - Des affrontements ayant opposé les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, appuyées par des milices alliées, et des rebelles sous le commandement de l'APLS dans l'opposition, à Mangalatore et Mundu (État du Fleuve Yei¹¹), les 14 et 15 septembre ;

⁴ Entretiens avec des sources confidentielles.

⁵ Par le décret présidentiel n° 18/2018 du 2 octobre 2018, l'Armée populaire de libération du Soudan a été rebaptisée Forces sud-soudanaises de défense du peuple.

⁶ Entretiens avec des représentants de la société civile sud-soudanaise, avec des dirigeants locaux et des anciens, ainsi qu'avec des observateurs internationaux.

⁷ Créés par le décret constitutif n° 36/2015.

⁸ Entretiens avec des sources confidentielles.

⁹ Le Gouvernement provisoire d'union nationale a libéré 24 prisonniers politiques le 19 octobre et cinq autres le 25 octobre. Le Président Kiir s'est engagé à en libérer deux autres le 31 octobre. Voir : Associated Press, « Red Cross assists in key prisoner release in South Sudan », 19 octobre 2018 ; Reuters, « South Sudan frees five political detainees: intelligence agency », 25 octobre 2018 ; *The East African*, « Kiir Frees Two Political Prisoners », 31 octobre 2018.

¹⁰ Le 31 octobre 2018, le chef de l'APLS dans l'opposition, M. Machar, est retourné à Djouba avant de partir pour Khartoum le même jour.

¹¹ Créé par le décret constitutif n° 36/2015.

- Des affrontements entre des éléments armés de l'APLS dans l'opposition et du Front de salut national à Jamara et Mundu, dans le comté de Lainya (État du Fleuve Yei), entre le 24 et le 28 septembre ;
- Des affrontements entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et l'APLS dans l'opposition dans la région de Mundu, dans le comté de Lainya, le 24 septembre ;
- Des affrontements entre l'APLS dans l'opposition et le Front de salut national à Logo et Minyori le 15 octobre ;

b) Dans l'État de l'Unité des affrontements entre des éléments de la Division 4 des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, placée sous le commandement du général de division Samsom Mabior Lual, et des forces de l'APLS dans l'opposition dans les environs de Kuok, Mirmir et Ngony, dans le comté de Koch, les 24 et 25 septembre ;

c) Dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental, à Ngisa, Ngoku et Tado, des affrontements entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et l'APLS dans l'opposition entre le 3 et le 15 octobre¹².

21. Un autre facteur crucial du succès et de la viabilité de l'Accord revitalisé sera la période de prétransition, dont la durée est fixée à huit mois (article 1.1.2 et 2.2). Durant cette période, le Comité national préparatoire à la transition est chargé de contrôler et de coordonner l'exécution d'une série de mesures devant être prises en collaboration avec le Gouvernement provisoire d'union nationale (article 1.4.7). Le Comité est présidé par Tut Kew Gatluak (Gouvernement provisoire d'union nationale) et composé de cinq membres du Gouvernement provisoire d'union nationale, ainsi que de cinq membres issus de l'APLS dans l'opposition et d'autres forces de l'opposition¹³.

22. Tous les membres choisis par les partis de l'opposition ont été nommés à temps, mais seul l'un d'entre eux s'est installé à Djouba (Deng Alor Kuol, qui représente la faction Anciens détenus). Les quatre autres ont déclaré que, d'après eux, les conditions de sécurité ne permettraient pas encore leur retour dans la capitale¹⁴. Pour cette raison, le Comité n'est pas encore pleinement opérationnel. Par ailleurs, l'application d'autres dispositions essentielles, prévue dans les 45 jours suivant la signature de l'Accord revitalisé, n'a guère avancé. Ces dispositions devront être intégralement appliquées avant la mise en place du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé, dont le mandat sera de 36 mois (art. 2.3.1).

¹² Entretiens avec des hauts représentants du Gouvernement provisoire d'union nationale, de l'APLS dans l'opposition, de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, du Front de salut national, ainsi que des représentants de la société civile sud-soudanaise et des médias, des dirigeants locaux et des anciens et des observateurs internationaux à Djouba, Kampala et Nairobi, septembre et octobre 2018.

¹³ *Sudan Tribune*, « President Kiir appoints South Sudan pre-transitional body », 27 septembre 2018. Les dix membres recensés dans l'article sont les suivants : Tut Kew Gatluak (Gouvernement provisoire d'union nationale) (Président) ; Henry Odwuor (APLS dans l'opposition) (Vice-Président) ; Gabriel Changson (Alliance de l'opposition du Soudan du Sud) (Vice-Président) ; Martin Elia Lomuro (Gouvernement provisoire d'union nationale) (Secrétaire) ; Michael Makuei Lueth (Gouvernement provisoire d'union nationale) ; Dhieu Mathok Diing (Gouvernement provisoire d'union nationale) ; Awut Deng Achuil (Gouvernement provisoire d'union nationale) ; Deng Alor Kuol (Anciens détenus) ; Puot Kang (MPLS dans l'opposition) ; Peter Mayen Majongdit (Autres partis politiques).

¹⁴ Entretiens avec des hauts représentants de l'APLS dans l'opposition et de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, ainsi qu'avec des représentants de la société civile sud-soudanaise, à Djouba, Kampala et Nairobi, septembre et octobre 2018.

23. L'application des dispositions de sécurité sera cruciale durant cette période. Le Groupe d'experts n'a constaté que peu de progrès concrets s'agissant de la séparation et du cantonnement des forces armées des signataires de l'Accord revitalisé, qui étaient censés intervenir dans les 30 jours suivant la signature de l'accord (art. 2.2.2). Cela devrait entraîner des retards dans la réorganisation, la formation et le redéploiement des nouvelles « forces unifiées » au cours de la période de prétransition (art. 2.2.1)¹⁵.

24. Le Groupe d'experts est d'avis que les incitations visant à maintenir l'économie de guerre demeure un obstacle important à la stabilisation, tant au niveau national qu'au niveau local. Comme indiqué dans l'étude de cas sur l'Équatoria-Central et dans les sections consacrées au teck et à l'or, l'ambition de contrôler ces ressources semble bien souvent prendre le pas sur une véritable volonté de gouverner. Il est indiqué dans l'étude que plusieurs sources au sein de groupes armés ont noté que, du fait de la fragilité des chaînes de commandement, les officiers commandant sur le terrain disposaient d'une grande latitude du point de vue tactique et opérationnel pour parvenir à leurs fins s'agissant de ces ressources¹⁶.

B. Étude de cas concernant l'Équatoria-Central

25. Il n'y a peut-être au Soudan du Sud pas d'autre région où les obstacles à l'application de l'Accord revitalisé sont aussi évidents qu'en Équatoria-Central. Une étude de la dynamique du conflit dans cette région donne une idée de bon nombre des courants contraires qu'il faudra affronter pour garantir la bonne application de l'Accord.

26. Tenant en partie à l'échec des accords précédents, la prolifération des groupes armés dans l'Équatoria-Central témoigne de l'apparition d'un clivage entre les chefs politiques et militaires de plusieurs de ces groupes ainsi que de divergences croissantes entre les éléments nationaux et locaux qui les composent. Dans le même temps, le Groupe d'experts a également observé que le mécontentement vis-à-vis du processus politique national avait donné naissance à un mouvement d'opposition unifiant certains de ces éléments armés autour d'une identité régionale de l'Équatoria¹⁷.

27. Depuis 2015, le front de l'Équatoria-Central prend de plus en plus d'importance dans le conflit national, ce qui signifie que des événements locaux, comme des violations du cessez-le-feu, peuvent rapidement prendre des proportions nationales et mettre en péril un accord déjà fragile.

28. Dans l'Équatoria-Central, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et les milices alliées gardent le contrôle de villes et de villages d'importance majeure, notamment Kajo Kaji, Lainya et Morobo. Elles s'efforcent également de réaffirmer leur présence sur les axes de liaison. Dans ce contexte, elles se sont livrées à des actes

¹⁵ Entretiens avec des hauts représentants du Gouvernement provisoire d'union nationale, de l'APLS dans l'opposition et de diverses factions de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, ainsi qu'avec des représentants de la société civile sud-soudanaise et des observateurs internationaux à Djouba, Kampala et Nairobi, septembre et octobre 2018.

¹⁶ Entretiens avec des représentants de la société civile sud-soudanaise, des dirigeants locaux et des anciens, des représentants du Gouvernement provisoire d'union nationale, de l'APLS dans l'opposition, et d'autres groupes armés, ainsi qu'avec des observateurs internationaux à Djouba, Kampala et Nairobi, septembre et octobre 2018.

¹⁷ Entretiens avec des sources confidentielles.

de violence contre la population civile, qui est régulièrement accusée de soutenir les rebelles¹⁸.

29. La périphérie de ces villes est en majeure partie sous le contrôle contesté d'autres groupes armés, qui se multiplient. Leurs officiers commandant sur le terrain sont souvent motivés par des intérêts locaux et animés par des considérations reflétant les tensions entre groupes ethniques et par leur volonté d'enrichissement personnel, et non par une stratégie politique ou militaire nationale¹⁹. Aussi affichent-ils une volonté croissante de s'affranchir des chaînes de commandement établies, pour parvenir à leurs fins.

30. Une des ambitions premières des groupes armés et de leurs chefs militaires est de prendre le contrôle des ressources, dont les plus importantes sont le bois dur et l'or, même si l'accès à la nourriture et aux cultures est aussi disputé. Le contrôle des routes et des itinéraires de transport, en particulier à proximité de la frontière ougandaise, figure également parmi leurs objectifs²⁰. Les éventuels dividendes que la paix pourrait apporter risquent de ne pas faire le poids face aux gains que retirent les officiers locaux et les groupes armés de cette économie de guerre, gains dont dépend leur subsistance personnelle.

31. S'il affiche une unité de façade au niveau national, le M/APLS dans l'opposition apparaît de plus en plus divisé sur le plan militaire en Équatoria-Central, les lignes de fracture obéissant principalement à des considérations ethniques. Des « forces mobiles » nuer, comme les quelques centaines de combattants stationnés entre Kajo Kaji et Morobo sous le commandement du général de division John Mabie Gar (un Nuer), sont restées dans la région après le cantonnement de 2015 et la fuite de Riek Machar de Djouba vers la République démocratique du Congo en juillet 2016. Cependant, ces éléments ne semblent plus agir en concertation avec les forces de l'APLS dans l'opposition recrutées sur le plan local.

32. Le recrutement des forces armées locales de l'APLS dans l'opposition s'est fait principalement après la signature de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, en août 2015, dans le but d'occuper les bases qui avaient été attribuées au groupe dans la région, puis en juillet 2016, quand des combats ont éclaté. La colère des habitants de l'Équatoria-Central à l'égard du gouvernement du Président Kiir avait alors déjà pris de l'ampleur. La population locale accusait le gouvernement de ne pas tenir sa promesse d'un fédéralisme réel et d'un meilleur partage du pouvoir entre les tribus du Soudan du Sud²¹.

33. Les unités locales de l'APLS dans l'opposition sont elles-mêmes divisées, souvent selon des critères ethniques, faute d'une solide stratégie politique ou militaire à long terme pour les unifier. Elles sont constituées des éléments suivants :

a) Un groupe kakwa dirigé par le colonel Emmanuel Gadi, qui, selon le Groupe d'experts, est responsable d'une récente violation du cessez-le-feu, alors qu'il

¹⁸ Entretiens téléphoniques avec des représentants de la société civile sud-soudanaise et des dirigeants locaux et des anciens de l'Équatoria-Central à Djouba, Kampala et Nairobi, septembre et octobre 2018.

¹⁹ Entretiens téléphoniques avec des représentants de la société civile sud-soudanaise, des représentants des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, de l'APLS dans l'opposition, du Front de salut national et du Mouvement national sud-soudanais pour le changement et des dirigeants locaux et des anciens de l'Équatoria-Central à Djouba, Kampala et Nairobi, septembre et octobre 2018.

²⁰ Ibid., et entretiens avec des représentants de la police ayant une connaissance de la zone frontalière à Djouba, Kampala et Nairobi, septembre et octobre 2018.

²¹ Entretiens avec des dirigeants locaux et des anciens de l'Équatoria-Central, des représentants d'organisations de la société civile, des représentants de l'APLS dans l'opposition et du Front de salut national à Djouba, Kampala et Nairobi, septembre et octobre 2018.

tentait de reprendre des zones proches de Minyori (État du Fleuve Yei²²) à un groupe armé essentiellement pajulu commandé par le général Abraham Wani ;

b) Un groupe kakwa dirigé par le commandant Elbuiros Erasto Yetta ;

c) Un groupe kakwa dirigé par le commandant Ramadan Asike ;

d) Un groupe koukou dirigé par le Gouverneur de l'État du Fleuve Yei nommé par l'APLS dans l'opposition, le général Frank Elikana Matata, et commandé sur le terrain par le général Moses Lokujo²³.

34. Le Groupe d'experts a repéré la présence, en Équatoria-Central, de plusieurs factions du Front de salut national et du Mouvement national sud-soudanais pour le changement. Leurs divisions sont dues à un désaccord sur l'acceptation de l'Accord revitalisé ainsi qu'à des rivalités locales. Il s'agit notamment des factions suivantes :

a) La force principale du Front de salut national, loyale au général Thomas Cirillo Swaka (un Bari), ancien chef d'état-major adjoint des Forces sud-soudanaises de défense du peuple qui a démissionné en 2017 pour devenir le chef du Front, qui fait partie de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud. Certaines factions de l'Alliance, dont un groupe du Front, ont signé l'Accord revitalisé, tandis que le général Cirillo est à la tête de factions du Front et de l'Alliance qui ont refusé de le signer (voir l'annexe I) ;

b) Une force contrôlée par Khalid Butroes (un Moru du Maridi), qui semble être favorable à l'Accord revitalisé ;

c) Une force contrôlée par le général John Kenyi Lebron (un Pajulu), ancien commandant de l'APLS dans l'opposition ayant fait défection pour rejoindre le Front du général Cirillo. Néanmoins, il semble désormais faire cavalier seul et sa position concernant l'Accord revitalisé n'est pas claire²⁴.

35. Le Groupe d'experts a noté la présence en Équatoria-Central des factions armées ci-après, qui appartiennent au Mouvement national sud-soudanais pour le changement :

a) Une faction favorable à l'Accord revitalisé, ayant à sa tête Joseph Bangasi Bakasero (un Azande de l'Équatoria-Occidental), commandée en Équatoria-Central le général de division Joseph Alessandro Mule, le général de division Elias Laki Jada, le général Bakindi Unvuas et le commandant Wesley Wabula (Pajulus et Moundaris) (voir l'annexe I) ;

b) Une faction contrôlée par le général Abraham Wani (un Pajulu)²⁵.

36. Ce vide du pouvoir a eu des effets dévastateurs sur la population civile, dont une grande partie a été contrainte de trouver refuge dans la brousse ou dans des camps

²² Créé par le décret constitutif n°36/2015.

²³ Riek Machar a suspendu Frank Matata de ses fonctions de Gouverneur le 21 octobre (voir l'annexe I).

²⁴ Entretiens avec des factions du Front de salut national à Kampala et entretien téléphonique, octobre 2018.

²⁵ Entretiens téléphoniques avec des représentants de la société civile sud-soudanaise, des représentants des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, de l'APLS dans l'opposition, du Front de salut national et du Mouvement national sud-soudanais pour le changement, ainsi que des dirigeants locaux et des anciens de l'Équatoria-Central à Djouba, Kampala et Nairobi, septembre et octobre 2018.

de fortune situés en Ouganda²⁶. Il a également entraîné plusieurs violations du cessez-le-feu.

C. Contexte et évolution de la situation au niveau régional

37. L'Accord revitalisé a été négocié et signé dans un contexte de détente de plus en plus nette dans la région de la Corne de l'Afrique, marqué notamment par la perspective de la paix entre l'Érythrée et l'Éthiopie, des négociations faisant intervenir un cercle élargi d'acteurs régionaux dans la conduite du processus de paix et un dialogue régional de plus en plus harmonieux entre les pays de la région.

38. Ainsi, le contexte dans lequel l'Accord revitalisé sera appliqué diffère de celui de l'application de l'Accord précédent, notamment par le fait que les pays de la région y apportent leur appui sur le plan politique et sur le plan de la sécurité. Cette évolution positive de la situation régionale est donc susceptible de mieux garantir l'application à long terme de l'Accord. Cependant, il est encore difficile de savoir si ce soutien régional sera établi assez solidement pour résister à l'épreuve du temps.

39. D'importantes considérations économiques se sont également fait jour dans la mobilisation des pays de la région en faveur du processus de paix au Soudan du Sud. Bien qu'elles ne soient pas nécessairement préjudiciables au processus, ces considérations pourraient peser davantage dans la réflexion stratégique des États voisins pendant la période de prétransition et pendant la transition elle-même.

40. Le Groupe d'experts prend note des décisions de la réunion des chefs d'état-major des armées/des forces de défense des pays membres de l'IGAD, tenue le 22 octobre 2018 à Khartoum. Les signataires ont décidé de constituer une équipe chargée d'évaluer les conditions de sécurité et les tâches de la Force de protection régionale de la MINUSS en République du Soudan du Sud, conformément au communiqué du trente-troisième Sommet extraordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement des membres de l'IGAD, tenu le 12 septembre 2018. Dans ce communiqué, les signataires ont déclaré que l'IGAD devrait inviter le Conseil de sécurité à veiller à ce que la Force de protection régionale soit pleinement déployée, afin qu'elle puisse s'acquitter de son mandat conformément aux résolutions [2304 \(2016\)](#) et [2406 \(2018\)](#), et devrait demander un réexamen du mandat de la Force afin d'autoriser le Soudan, l'Ouganda, Djibouti et la Somalie, en tant que garants, à déployer des forces afin de renforcer la protection et la sécurité tout au long de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé.

41. Le Groupe d'experts note que l'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2428 \(2018\)](#), y compris les modalités et procédures liées aux dérogations, sera utile au déploiement d'une telle force sur le territoire sud-soudanais.

III. Violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme

42. En dépit d'avancées politiques réalisées à haut niveau, force est de constater que la paix, la sécurité et la justice demeurent encore hors de portée pour l'immense majorité de la population civile sud-soudanaise. Les souffrances incommensurables que continuent de subir les civils ont été dûment constatées dans de nombreux

²⁶ Entretiens téléphoniques avec des représentants de la société civile sud-soudanaise, des dirigeants locaux et des anciens de l'Équatoria-Central et des Sud-Soudanais réfugiés en Ouganda à Djouba, Kampala et Nairobi, septembre et octobre 2018.

rapports établis par l'ONU et d'autres acteurs, notamment dans l'Équatoria-Occidental, ou une flambée de violence entre la faction pro-Machar de l'APLS dans l'opposition et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple s'est soldée par plusieurs morts et 887 enlèvements signalés et a contraint 24 000 personnes à fuir leur foyer entre avril et août 2018²⁷.

43. Les membres du Groupe d'experts ont visité le site de protection des civils n° 3 à Djouba en octobre et se sont entretenus avec des personnes représentant plusieurs communautés et groupes du site. Selon ces représentants, le camp abrite environ 39 000 personnes déplacées dans des conditions sanitaires déplorable et n'est équipé que d'un seul dispensaire, ce qui a entraîné une recrudescence des maladies et une hausse de la mortalité de l'enfant. Les pénuries alimentaires sont exacerbées par l'obstruction des livraisons. Des sources directes ont confirmé que l'offre de produits alimentaires était parfois insuffisante du fait que certains bénéficiaires inscrits partagent leurs rations avec des membres de leur famille vivant à l'extérieur du site.

44. L'insécurité et la violence sont le lot quotidien des femmes. Plusieurs d'entre elles ont expliqué au Groupe d'experts qu'elles étaient chargées d'aller chercher le bois de chauffage, dont les sources sont épuisées dans l'enceinte du camp et dans la bande d'un kilomètre de large qui l'entoure, zone d'interdiction d'armes où patrouillent les forces des Nations Unies. Par conséquent, les femmes étaient contraintes de s'aventurer toujours plus loin de la sécurité relative qu'offre le camp, en quête de combustible indispensable aux besoins ménagers. Le Groupe d'experts a eu connaissance de graves allégations de viols et d'enlèvements ciblant ces femmes, à propos desquelles il mène des enquêtes et procède à des vérifications complémentaires, notamment s'agissant de l'identité et de l'affiliation des auteurs ; il enquête aussi sur d'autres cas signalés (voir [S/2018/831](#), par. 37 et 38). Il portera ses conclusions à la connaissance du Comité dans son rapport final.

45. La plupart des résidents du camp avec lesquels le Groupe d'experts s'est entretenu vivaient sur le site depuis 2013 et n'avaient aucune perspective d'en sortir, leur maison ayant été soit détruite, soit occupée. Toutes ces personnes ont fait part de leur profonde méfiance à l'égard de l'Accord revitalisé, pointant du doigt un passé récent marqué par des accords infructueux et des promesses non tenues, ainsi qu'un processus politique de haut niveau trop éloigné du quotidien, où prévalent la colère, les traumatismes, une profonde lassitude à l'égard du conflit et des conditions de vie désespérées. Elles demandent des comptes, en particulier s'agissant des violences sexuelles, de quoi se nourrir ainsi que la sécurité et la stabilité.

A. Utilisation et enrôlement d'enfants

46. Conformément aux dispositions de l'alinéa e) du paragraphe 7 de la résolution [2206 \(2015\)](#), réaffirmées à l'alinéa f) du paragraphe 14 de la résolution [2428 \(2018\)](#), le Groupe d'experts avait déjà traité des violations graves commises sur la personne d'enfants, y compris l'utilisation et l'enrôlement d'enfants dans des conflits (voir [S/2018/292](#), par. 40 et 46). Il suit de près la situation des enfants au Soudan du Sud, en particulier depuis que le pays a ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés le 27 septembre 2018.

²⁷ HCDH et MINUSS, « Violations and abuses against civilians in Gbudue and Tambura States (Western Equatoria), April-August 2018 », 18 octobre 2018.

47. Il a été fait état d'enrôlements forcés d'enfants par la faction pro-Machar de l'APLS dans l'opposition pendant la période allant d'avril à août 2018²⁸. Le Groupe d'experts mène des vérifications concernant d'autres allégations qui ont été portées à sa connaissance lors de sa visite au Soudan du Sud en octobre, notamment le cas de quelque 3 000 enfants portés disparus²⁹.

B. Insécurité alimentaire

48. Le personnel international présent à Djouba a fait part de sa grande inquiétude quant à la persistance de la malnutrition et des pénuries alimentaires³⁰. Les entraves à l'accès humanitaire, notamment les risques menaçant la sécurité des intervenants humanitaires, ont été signalés comme constituant un des principaux obstacles à la lutte contre l'insécurité alimentaire croissante, en particulier dans certaines parties du Bahr el-Ghazal occidental, de l'Équatoria-Occidental, du Haut-Nil et de l'Unité³¹.

49. Les résidentes et résidents du site de protection des civils n° 3, près de Djouba, ont eux aussi bien fait comprendre au Groupe d'experts l'ampleur de l'insuffisance de denrées alimentaires³². Les pénuries alimentaires seraient l'un des principaux obstacles au rapatriement, à la réinsertion et à la réinstallation volontaires, dans la dignité, des personnes hébergées dans des sites de protection des civils³³.

C. Violence sexuelle et fondée sur le genre

50. Le Groupe d'experts demeure extrêmement préoccupé par le niveau constant de violences sexuelles liées aux conflits et de violence sexuelle et fondée sur le genre au Soudan du Sud, en dépit des processus de paix et des engagements pris par les parties³⁴. Il note que, à l'alinéa e) du paragraphe 14 de la résolution 2428 (2018), le Conseil de sécurité a introduit un critère de désignation concernant spécifiquement « le fait de préparer, de donner l'ordre de commettre ou de commettre des actes de violence sexuelle ou sexiste au Soudan du Sud ».

51. La MINUSS et le HCDH ont récemment indiqué avoir corroboré des récits de victimes et de témoins selon lesquels des filles parfois âgées de 12 ans seulement ont été enlevées par des forces d'opposition et exhibées devant des chefs militaires pour être choisies comme « épouses ». La Division des droits de l'homme de la MINUSS

²⁸ **Error! Hyperlink reference not valid.** HCDH et MINUSS, « Violations and abuses against civilians in Gbudue and Tambura States (Western Equatoria) ».

²⁹ Entretiens avec trois sources confidentielles travaillant directement avec des enfants touchés par le conflit armé au Soudan du Sud à Djouba, octobre 2018.

³⁰ Entretiens avec des sources confidentielles qui travaillent avec des organisations humanitaires opérant au Soudan du Sud, à Djouba, octobre 2018.

³¹ Ibid. Voir aussi UNICEF, *South Sudan Humanitarian Situation Report, 1-30 September 2018*, et Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *South Sudan: Humanitarian Dashboard*, (au 30 septembre 2018), 12 octobre 2018.

³² Entretiens avec 25 anciens et dirigeants locaux (20 hommes et 5 femmes), site de protection des civils n° 3 près de Djouba, octobre 2018.

³³ Entretien avec une source confidentielle à Djouba, octobre 2018.

³⁴ Le Président Kiir et le chef d'une faction du M/APLS dans l'opposition, M. Machar, ont signé le 11 octobre 2014 et le 18 décembre 2014, respectivement, un Communiqué sur la prévention et la répression des violences sexuelles liées aux conflits, qui s'inscrivait dans le droit fil des dispositions de la résolution 2106 (2013). Depuis 2014, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et la Police nationale sud-soudanaise sont citées chaque année dans le rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits. Les factions pro-Machar et pro-Taban Deng du M/APLS dans l'opposition, le Mouvement pour la justice et l'égalité et l'Armée de résistance du Seigneur active au Soudan du Sud figurent également dans le rapport de 2018 (S/2018/250, annexe).

a établi l'identité de trois officiers de la faction pro-Machar de l'APLS dans l'opposition qui avaient un pouvoir de commandement et de contrôle sur les forces responsables d'actes répréhensibles pendant cette période³⁵. Par ailleurs, le Groupe d'experts prend note des déclarations de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, notamment en ce qui concerne l'utilisation de la violence sexuelle comme arme de guerre au Soudan du Sud, dans lesquelles elle a fait référence en particulier à la responsabilité des supérieurs hiérarchiques s'agissant des allégations de violations commises dans l'État de l'Unité³⁶.

52. Le Groupe d'experts a continué de collaborer avec les organismes concernés et pris les dispositions voulues pour retourner sur le terrain afin de poursuivre ses enquêtes, en particulier s'agissant des violences sexuelles et fondées sur le genre.

D. Entraves à l'aide humanitaire

53. Se référant au paragraphe 2 de la résolution 2428 (2018), le Groupe d'experts note que des restrictions à l'accès humanitaire continuent d'être imposées sur l'ensemble du territoire sud-soudanais par toutes les parties au conflit ainsi que par les autorités civiles et les réseaux criminels³⁷.

54. Les travailleurs humanitaires restent la cible d'actes de pillage et de violences dans le pays, des cas ayant été signalés dans l'Équatoria-Central, le Jongleï et l'Équatoria-Oriental en août³⁸. Le Groupe d'experts enquête également sur des informations faisant état d'une hausse de l'insécurité dans les Équatorias, ainsi que l'illustre l'étude de cas sur l'Équatoria-Central, qui entrave l'accès humanitaire des partenaires dans des conditions de sécurité³⁹.

E. Application du principe de responsabilité

55. Tant les observateurs internationaux que les individus directement touchés par le conflit ont souligné l'absence d'un vrai principe de responsabilité et l'impunité persistantes comme des moteurs clés de la dynamique de conflit⁴⁰. La création du Tribunal mixte pour le Soudan du Sud a été réaffirmée dans l'Accord revitalisé, mais le Groupe d'experts note que le nouvel accord ne reprend pas exactement les termes de l'accord original. En particulier, là où l'accord original (chap. V, art. 3.1.1) chargeait le tribunal de conduire les enquêtes et les poursuites relatives aux individus portant la responsabilité de violations du droit international ou du droit sud-soudanais applicable, l'Accord revitalisé (chap. V, art. 5.3.1.1) ne lui donne ce mandat qu'en

³⁵ HCDH et MINUSS, « Violations and abuses against civilians in Gbudue and Tambura States ».

³⁶ Déclaration de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Pramila Patten, adressée au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud (24 octobre 2018).

³⁷ Entretiens avec des sources des Nations Unies, dont le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à Djouba, octobre 2018. Voir aussi UNICEF, *South Sudan Humanitarian Situation Report, 1-30 September 2018*.

³⁸ Voir UNICEF, *South Sudan Humanitarian Situation Report, 1-30 September 2018*.

³⁹ Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *South Sudan Humanitarian Access Snapshot*, août 2018.

⁴⁰ Sur la base d'une rencontre avec des sources confidentielles travaillant sur l'état de droit au Soudan du Sud à Djouba, octobre 2018 ; rencontre avec 25 dirigeants locaux au camp de protection des civils n° 3, octobre 2018.

cas de nécessité. Plusieurs sources ont indiqué que cette formulation pouvait compromettre ou saper les activités du Tribunal⁴¹.

IV. Armes et application de l'embargo sur les armes

57. D'après l'évaluation préliminaire du Groupe d'experts, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et les milices alliées disposent de stocks importants de matériel militaire dans tout le pays, en particulier au niveau des commandements de secteur et de division. Cependant, des éléments laissent penser que la capacité des Forces de mener des offensives soutenues à l'échelle du pays est limitée, en raison du peu de moyens dont elles disposent pour acheter des munitions et se réapprovisionner⁴².

58. Selon certaines informations, la chaîne d'approvisionnement régulière des forces pro-Machar de l'APLS dans l'opposition aurait été désorganisée, du moins dans certaines parties du pays, causant une pénurie d'armes et de munitions pour ces forces. Dans certains cas, il y a plus de soldats que d'armes⁴³.

59. Le Groupe d'experts a entamé le processus de surveillance de l'embargo sur les armes instauré par la résolution 2428 (2018). Bien qu'il soit encore trop tôt pour dire avec certitude quels sont les effets de cet embargo et s'il est bien appliqué, le Groupe a relevé plusieurs violations.

60. Le Groupe d'experts a noté que le Soudan du Sud et le Soudan avaient tous deux approuvé le déploiement de soldats des Forces armées soudanaises dans l'État de l'Unité, comme annoncé par les deux Gouvernements le 7 juin 2018. Ce déploiement, qui vise à protéger les champs pétrolifères et la production pétrolière, se fait dans le cadre de la force de protection des champs pétrolifères établie conjointement par le Soudan du Sud et le Soudan. Le Groupe a reçu des documents datés de la deuxième quinzaine de juin 2018 et détaillant les modalités de cet arrangement, qui prévoit notamment que l'équipe d'accompagnement chargée de faciliter le passage accéléré des équipements pétroliers à la frontière ne saurait compter plus d'une section de chaque pays⁴⁴. Le Groupe a pu confirmer le déploiement des Forces armées soudanaises au Soudan du Sud depuis la conclusion de cet accord⁴⁵.

61. Pendant la période à l'examen, le Groupe d'experts a pu vérifier la présence de personnel armé des Forces de défense populaires de l'Ouganda sur le territoire du Soudan du Sud, notamment en Équatoria-Central et en Équatoria-Oriental⁴⁶.

62. Le Groupe d'experts a entamé l'examen des activités des sociétés privées de sécurité étrangères présentes à Djouba pour assurer la formation en matière de

⁴¹ Entretiens avec des représentants de la société civile sud-soudanaise, des experts internationaux des droits de la personne et de l'action humanitaire à Djouba, Kampala et Nairobi, septembre et octobre 2018.

⁴² Entretiens avec une source confidentielle appartenant à l'état-major des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, des membres du personnel de la MINUSS ainsi qu'un observateur international à Djouba, septembre et octobre 2018.

⁴³ Ibid.

⁴⁴ Document confidentiel conservé dans les dossiers du Groupe d'experts.

⁴⁵ Entretiens avec des sources confidentielles, dont des responsables soudanais et sud-soudanais, une source appartenant aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, des groupes d'opposition sud-soudanais et des observateurs internationaux présents au Soudan du Sud et ayant une connaissance directe de la situation.

⁴⁶ Entretiens avec des sources confidentielles à Djouba et Kampala, octobre 2018.

sécurité de la Police nationale sud-soudanaise et des Forces sud-soudanaises de défense du peuple⁴⁷.

63. Le Groupe d'experts note que des dérogations à l'embargo sur les armes sont prévues au paragraphe 5 de la résolution 2428 (2018). Une demande de dérogation et une notification/demande de dérogation incomplète sont parvenues au Comité. Par les échanges de correspondance qui ont suivi, le Groupe a été informé que l'activité de formation proposée n'incluait pas le personnel des Forces sud-soudanaises de défense du peuple. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Comité n'avait reçu aucune autre communication concernant l'embargo sur les armes.

64. Le Groupe d'experts est en train de vérifier d'autres allégations faisant état de transport d'armes vers le Soudan du Sud, en violation de l'embargo. À cet égard, il note qu'aux paragraphes 7 à 10 de la résolution 2428 (2018), le Conseil de sécurité a demandé aux États Membres de prendre des mesures pour détecter et empêcher les livraisons d'armes, et notamment, agissant conformément à leur jurisprudence et leur législation internes et au droit international, de faire inspecter sur leur territoire, y compris dans les ports maritimes et aéroports, tous les chargements à destination du Soudan du Sud, s'ils disposent d'informations leur donnant des motifs raisonnables de penser que ces chargements contiennent des articles interdits au titre du paragraphe 4 de la résolution. Se référant au paragraphe 10, le Groupe d'experts note qu'à ce jour le Comité n'a pas reçu de rapport d'inspection.

V. Exploitation illicite des ressources naturelles et détournement de fonds

65. En rapport avec l'alinéa j) du paragraphe 14 de la résolution 2428 (2018), relatif aux groupes armés ou réseaux criminels qui déstabilisent le Soudan du Sud à travers l'exploitation ou le commerce illégaux des ressources naturelles ainsi qu'avec le paragraphe 15 de la résolution, dans lequel le Conseil se déclare préoccupé par les malversations et les détournements de fonds publics qui compromettent la paix, la sécurité et la stabilité du Soudan du Sud, le Groupe d'experts a enquêté sur l'exploitation du pétrole, de l'or, du bois d'œuvre et d'autres ressources dans le pays.

A. Recettes pétrolières

66. Il ressort clairement du projet de budget national pour l'exercice 2018/19 que l'économie du pays continue de dépendre des recettes pétrolières, dont le montant net représente d'après les estimations près de 90 % du montant total des prévisions de recettes⁴⁸. Actuellement, on estime qu'entre 100 000 et 130 000 barils de pétrole brut sont produits chaque jour⁴⁹.

⁴⁷ Entretien téléphonique avec une source confidentielle, septembre 2018.

⁴⁸ Discours de présentation du budget pour l'exercice 2018/19 prononcé devant le corps législatif national provisoire par le Ministre des finances et de la planification économique, Salvatore Garang Mabiordit, le 12 juillet 2018. Le budget total a été estimé à 80,451 milliards de livres sud-soudanaises. Les recettes pétrolières nettes disponibles ont été estimées à 71,800 milliards de livres-sud soudanaises. Les recettes non pétrolières ont été estimées à 25,056 milliards de dollars, ce qui suggère que les recettes pétrolières représenteraient une part moins importante.

⁴⁹ M. Ezekiel Lol Gatkuoth, Ministre chargé des activités pétrolières et minières du Soudan du Sud, exposé sur le thème de l'examen de l'état des secteurs du pétrole et de l'énergie présenté à l'édition 2018 de la Conférence « Africa Oil & Power », tenue du 5 au 7 septembre 2018 au Cap (Afrique du Sud). D'après le discours de présentation du budget pour l'exercice 2018/19, le niveau de production s'établit à 127 000 barils par jour.

67. Dans le contexte de la Déclaration de Khartoum portant accord entre les parties au conflit au Soudan du Sud, signée le 27 juin 2018 (S/2018/641, annexe) et de l'Accord revitalisé, le Gouvernement s'est fixé des objectifs ambitieux en vue d'augmenter la production de pétrole et les recettes qui s'y rapportent⁵⁰. Comme cela a été observé ailleurs dans le présent rapport, la méfiance est l'un des principaux obstacles à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. L'instauration de la confiance entre les parties passera par la bonne gestion des recettes publiques et, en particulier, des recettes pétrolières. Des réformes ambitieuses concernant la gouvernance et la transparence sont donc exposées au chapitre 4.8 de l'Accord.

68. La Déclaration de Khartoum, adoptée avant la signature de l'Accord revitalisé, comporte, en son article 5, une longue discussion concernant les champs pétrolifères (blocs 1, 2, 4 et 5A) dans la région de l'Unité. Il est dit dans la Déclaration que, « en coopération avec [le Gouvernement soudanais], [le Gouvernement sud-soudanais] remettra immédiatement en état les champs pétrolifères susmentionnés, et d'autres champs s'il en est ainsi convenu, en vue de reprendre l'extraction du pétrole et de retrouver les niveaux de production antérieurs ». Dans cette perspective, le Soudan et le Soudan du Sud ont notamment déployé conjointement la force de protection des champs pétrolifères, comme indiqué à la section IV ci-dessus.

69. Un certain nombre de versements au Gouvernement soudanais ont été négociés dans le cadre de la Déclaration de Khartoum, ce qui souligne la dimension économique régionale du processus de paix en cours. Le Gouvernement sud-soudanais devra indemniser le Gouvernement soudanais pour les dommages causés aux installations pétrolières de Heglig pendant les combats de 2012⁵¹. Les informations disponibles indiquent également que la redevance de transit, que le Soudan du Sud doit verser au Soudan, a été portée de 11⁵² à 14 dollars par baril pour la production pétrolière des blocs 1, 2 et 4, avec effet rétroactif à compter de juillet 2011, ce qui vient s'ajouter aux arriérés de paiement dont le Soudan du Sud est redevable au titre du transit⁵³. Le Soudan du Sud s'est engagé à s'acquitter des arriérés liés au transit dus au Soudan, ainsi que du paiement, sous la forme de la livraison de 28 000 barils de pétrole brut par jour, du solde d'une dette d'un montant de 1,3 milliard de dollars contractée au titre des dispositions financières de transition⁵⁴.

70. D'après les informations préliminaires disponibles, 20 000 barils sont produits chaque jour dans les champs pétroliers de Toma Sud depuis septembre 2018⁵⁵. Parallèlement à l'éventuelle hausse de la production, le Gouvernement sud-soudanais

⁵⁰ Dans l'exposé qu'il a présenté à l'édition 2018 de la Conférence « Africa Oil & Power », le Ministre chargé des activités pétrolières et minières a indiqué que l'objectif de production à atteindre était fixé à 280 000 barils par jour.

⁵¹ Communiqué conjoint du Ministre chargé des activités pétrolières et gazières du Soudan et du Ministre chargé des activités pétrolières et minières du Soudan du Sud, Khartoum, 26 juin 2018.

⁵² Communiqué de presse, Ministère chargé des activités pétrolières et minières du Soudan du Sud, *South Sudan to Restart Oil Production*, 6 août 2012.

⁵³ *Sudan Tribune*, « Foreign Firms to Pay Sudan \$14 per barrel as transit fees for South Sudan », 19 septembre 2018. Pour les anciens montants applicables, voir les rapports établis par le Ministère chargé des activités pétrolières et minières du Soudan du Sud pour les années 2012/13, 2013/14 et 2014/15.

⁵⁴ Discours de présentation du budget pour l'exercice 2018/19.

⁵⁵ Dans l'exposé qu'il a présenté à l'édition 2018 de la Conférence « Africa Oil & Power », le Ministre chargé des activités pétrolières et minières du Soudan du Sud a confirmé la reprise de la production pétrolière sur le champ de Toma Sud et la presse spécialisée estime la production à 20 000 barils par jour. Voir, par exemple, OilPrice.com, « South Sudan restarts oil production at major oil field », 27 août 2018 ; et Reuters, « South Sudan expects to return to peak oil output of 350,000 bpd by mid-2019 », 5 septembre 2018.

devrait également tirer bénéfice de potentielles primes à la signature et ventes à terme de pétrole brut.

71. D'après des informations annoncées en septembre 2018, les accords existants d'exploration et de production pétrolières conclus avec des sociétés pétrolières internationales ont été reconduits pour une durée de six ans et huit mois pour les blocs 1, 2 et 4⁵⁶. Le Groupe d'experts cherche à déterminer si des primes à la signature ou d'autres frais ont été versés dans le cadre de ces accords.

72. En juillet 2018, le Ministère chargé des activités pétrolières du Soudan du Sud a annoncé qu'il mettait fin aux négociations sur l'octroi de permis engagées avec la société pétrolière Total, qui détenait auparavant un permis pour le bloc B⁵⁷, lequel a été divisé en trois. Oranto Petroleum a obtenu un permis pour le bloc B3 en 2017⁵⁸. D'après les renseignements dont le Groupe d'experts dispose, cet accord a été assorti d'une importante prime à la signature⁵⁹. Le Gouvernement recherche en outre activement des investisseurs pour les blocs B1 et B2, ainsi que de nouveaux acheteurs pour ses exportations de pétrole brut.

73. Les paiements anticipés pour les exportations de pétrole semblent également être une source stable de recettes publiques. Dans la déclaration relative au budget pour 2018/19, il était indiqué que deux paiements anticipés ainsi que des versements de primes à la signature avaient gonflé les ressources publiques du troisième trimestre (janvier-mars 2018).

74. Un certain nombre de nouvelles sociétés ont pénétré le marché sud-soudanais du pétrole brut et le Groupe d'experts est en contact avec elles, conformément au paragraphe 15 de la résolution 2428 (2018).

75. Le Groupe d'experts a connaissance d'un certain nombre de cas dans lesquels les contrats d'achat ont été assortis d'accords de paiement anticipé, lesquels visaient non seulement les paiements effectués par anticipation en faveur du Soudan du Sud, mais également les virements directs aux sociétés tierces, généralement dans le cadre de paiement de biens et de services, comme des produits pétroliers raffinés⁶⁰. Il ne s'agit pas nécessairement de malversations, mais ces transactions réduisent considérablement la possibilité de contrôler la transparence de l'utilisation des recettes pétrolières du pays. Ces pratiques augmentent donc les risques de détournement ou de malversation, tout en ouvrant la possibilité de saper ou de contourner les mécanismes de partage du pouvoir et de contrôle destinés à instaurer la confiance entre les parties à l'accord de paix.

76. Aux termes de l'article 4.8.1.10 de l'Accord revitalisé, toutes les recettes issues des activités pétrolières sud-soudanaises doivent être versées directement sur le compte prévu à cet effet à la Banque du Soudan du Sud, pour que le Ministère des finances et de la planification économique puisse préalablement approuver tout retrait. Ces mêmes dispositions figurent au chapitre 2 de la loi sur la gestion des

⁵⁶ Reuters, « South Sudan signs extends oil exploration, production deals for 3 blocks », 10 septembre 2018.

⁵⁷ Ministère chargé des activités pétrolières et minières du Soudan du Sud, « South Sudan: press statement on Total to exit South Sudan petroleum license talks », 25 juillet 2018.

⁵⁸ Ministre chargé des activités pétrolières et minières du Soudan du Sud, exposé présenté à l'édition 2018 de la Conférence « Africa Oil & Power ». Voir également l'entretien accordé par le Ministre à S&P Global Platts, « Interview: South Sudan turns to China to develop key blocks after Total walks », 10 septembre 2018.

⁵⁹ Entretien avec une source confidentielle.

⁶⁰ Entretiens avec des sources confidentielles et documents conservés dans les dossiers du Groupe d'experts.

recettes pétrolières du Soudan du Sud, dont la pleine mise en œuvre est exigée dans l'article 4.8.1.1 de l'Accord revitalisé.

B. Bois d'œuvre

77. Comme suite à son rapport final de 2018 (S/2018/292), le Groupe d'experts a poursuivi son enquête concernant l'utilisation du teck comme source de financement par les groupes armés, notamment les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et l'APLS dans l'opposition.

78. La plupart des ressources en teck du pays se concentrent dans les Équatorias, les plus grandes concessions étant situées en Équatoria-Central et les plus petites en Équatoria-Occidental, qui sont en grande partie sous le contrôle du Gouvernement. La dynamique du conflit et la prolifération de groupes armés dans cette partie du pays ont considérablement réduit la possibilité de voir fleurir une industrie officielle du teck et créé un terrain fertile pour un commerce illicite et informel qui offre aux groupes armés et aux forces gouvernementales une source potentielle de revenus moyennant la taxation, la récolte et le transport illégaux du bois. Comme observé dans l'étude de cas sur l'Équatoria-Central, l'accès aux ressources naturelles, notamment le teck, peut amener les officiers commandant au niveau local à ne pas respecter les ordres qu'ils reçoivent de leur hiérarchie. Dans le contexte instable et fragile qui règne actuellement, la rivalité que suscite l'accès aux ressources telles que le teck peut prendre des proportions allant bien au-delà de la simple valeur matérielle desdites ressources.

79. D'après les statistiques de l'Organisation internationale des bois tropicaux, les exportations de teck depuis le Soudan du Sud, le Soudan et l'Ouganda ont représenté au total 78 206 mètres cubes pour les neuf premiers mois de 2018. Les spécialistes du secteur ont informé le Groupe d'experts que la grande majorité de ces exportations provenait probablement du Soudan du Sud⁶¹.

80. Les prix varient considérablement en fonction de la qualité et du type de teck, mais sont compris entre 350 et 900 dollars par m³ sur le marché ougandais, principale destination du bois récolté dans les Équatorias. Les exportations à destination de l'Ouganda se font par voie terrestre, souvent en transitant par la République démocratique du Congo. L'Asie est la principale destination des exportations de bois à partir de la région⁶².

81. Le Groupe d'experts n'a pas été en mesure de confirmer les profits et les parts qui reviennent aux parties prenantes de l'industrie du teck au Soudan du Sud, car les chiffres semblent varier considérablement. D'après des estimations approximatives obtenues par le Groupe d'experts, les montants issus de l'exportation du teck (entre 150 à 200 dollars par m³) se répartissent entre différents acteurs : la population locale qui récolte le teck, les négociants et les investisseurs, les responsables locaux et les autorités chargées de l'octroi de permis, les personnes assurant les services de protection armée, y compris, à certains endroits, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et l'APLS dans l'opposition. D'autres paiements peuvent être effectués pour le transport et le passage de frontières. Selon des estimations

⁶¹ Entretien avec deux sources confidentielles ayant une bonne connaissance de l'industrie du teck, septembre 2018.

⁶² Données statistiques de l'Organisation internationale des bois tropicaux pour la période allant de janvier à septembre 2018.

approximatives, l'industrie du teck au Soudan du Sud pourrait représenter une valeur totale de l'ordre de 10 à 11 millions de dollars par an⁶³.

82. Le Groupe d'experts a reçu des informations crédibles indiquant que des groupes d'opposition, en particulier une faction de l'APLS dans l'opposition contrôlée par John Mohammado Sabadari et par John Nando opérant en Équatoria-Occidental, ont tiré profit de la taxation du bois et des paiements pour des services de protection⁶⁴. Des éléments de preuve crédibles qu'il a pu voir permettent également au Groupe d'experts d'attester qu'au moins une faction de l'APLS dans l'opposition stationnée en Équatoria-Central a pu exploiter le commerce de teck⁶⁵. Compte tenu des importantes quantités de teck présentes en Équatoria-Central, le Groupe d'experts entend enquêter de façon plus approfondie sur ce commerce.

83. Des revenus ont également été tirés d'attaques perpétrées sur des convois transportant du teck destiné à l'exportation⁶⁶. Le 25 mai, près de Mangenzi en Équatoria-Occidental, un camion transportant des rondins de teck a été attaqué et pillé par des éléments armés. Le 19 juin, un convoi de quatre camions est tombé dans une embuscade tendue sur la même route, un conducteur a été tué et le teck a de nouveau été pillé.

C. Or

84. L'exploitation et le commerce illégaux de l'or continuent de profiter aux forces gouvernementales et aux groupes armés dans les régions aurifères du Soudan du Sud, en particulier dans les Équatorias. Comme cela se produit pour le teck, l'accès à ces régions influence le comportement des officiers commandant des groupes armés au niveau local⁶⁷.

85. La production d'or est dominée par l'exploitation minière artisanale, qui est exposée à la menace de la taxation et de l'exploitation par des groupes armés, notamment les Forces sud-soudanaises de défense du peuple. Le Groupe d'experts a reçu des informations crédibles selon lesquelles il pourrait exister une exploitation semi-industrielle plus organisée. La plus grande partie, sinon la totalité, de l'or produit serait exportée clandestinement depuis le Soudan du Sud par voies aérienne et terrestre, et commercialisée à la fois comme marchandise et comme devise de substitution afin de faciliter le commerce d'autres marchandises.

86. Le Groupe continuera d'enquêter sur l'or pendant la période restant à courir de son mandat. Il enquêtera également sur les allégations selon lesquelles le charbon de

⁶³ Entretiens avec trois sources confidentielles ayant une bonne connaissance de l'industrie du teck à Kampala, à Nairobi et au Soudan du Sud, mai et septembre 2018.

⁶⁴ Entretiens avec des sources confidentielles ayant une bonne connaissance des groupes armés présents dans l'Équatoria-Occidental, avec des groupes de la société civile connaissant bien l'Équatoria-Occidental et des membres du personnel de la MINUSS, avril-mai et septembre et octobre 2018.

⁶⁵ Entretiens avec des sources confidentielles ayant une bonne connaissance de l'industrie du teck dans l'Équatoria-Central, y compris des représentants de la société civile, des journalistes, des membres du personnel des Nations Unies et trois hommes d'affaires à Kampala, à Nairobi et au Soudan du Sud, mai et septembre 2018.

⁶⁶ Entretiens avec un responsable politique local, mai 2018; avec du personnel de la MINUSS, mai 2018 ; avec une source issue de l'APLS dans l'opposition au Kenya, octobre 2018.

⁶⁷ Entretiens téléphoniques avec des représentants de la société civile sud-soudanaise, des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, de l'APLS dans l'opposition, du Front de salut national et du Mouvement national pour le changement, des dirigeants locaux et des anciens de l'Équatoria-Central à Djouba, Kampala et Nairobi, septembre et octobre 2018.

bois aurait constitué une source de financement pour des groupes armés sud-soudanais, notamment pour les Forces sud-soudanaises de défense du peuple.

VI. Application des mesures relatives à l'interdiction de voyager et au gel des avoirs

A. Interdiction de voyager

87. Le Groupe d'experts a continué de surveiller l'application de l'interdiction de voyager renouvelée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2428 (2018). Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts s'est concentré sur l'élaboration d'une étude de cas concernant les déplacements de Gabriel Jok Riak, au sujet duquel il a recueilli et vérifié des allégations faisant état de plusieurs violations de l'interdiction de voyager (voir l'annexe II).

B. Gel des avoirs

88. Conformément aux résolutions 2206 (2015) et 2428 (2018) du Conseil de sécurité, le Groupe d'experts a continué de réunir, d'examiner et d'analyser toutes les informations concernant l'application par les États Membres des mesures relatives au gel des avoirs visant les huit personnes désignées actuellement.

89. Le Groupe d'experts a recensé 19 sociétés sud-soudanaises dans lesquelles des personnes visées par les sanctions ou des proches pouvant agir pour leur compte détiennent des parts importantes. Les personnes visées par les sanctions peuvent dès lors continuer d'avoir accès à des fonds et à des services financiers au Soudan du Sud et dans le secteur bancaire de la région. Le Groupe continuera d'enquêter sur ces sociétés.

90. Le Groupe d'experts a pris contact avec des banques commerciales actives au Kenya, au Soudan du Sud et en Ouganda, a appelé leur attention sur les mesures de gel des avoirs et leur a posé des questions concernant les activités bancaires des personnes visées par les sanctions et celles des autres entités commerciales repérées par le Groupe lors de ses enquêtes. Le Groupe d'experts a reçu une réponse confirmant que des comptes pouvaient potentiellement être liés à des personnes visées par les sanctions, et il lui a été indiqué qu'il était prévu de fermer ces comptes⁶⁸. Le Groupe a rencontré à Nairobi des représentants de la KCB et le Gouverneur de la Banque centrale du Kenya.

91. Le Groupe d'experts n'a pas été en mesure de rencontrer des responsables du Ministère des finances du Kenya, de la Banque et du Ministère des finances, de la planification et du développement économique de l'Ouganda, mais il compte soumettre de nouvelles demandes de rencontre avec des représentants de ces entités durant le reste de son mandat, compte tenu du rôle important que ces entités jouent dans l'application des sanctions ciblées.

VII. Conclusion

92. L'Accord revitalisé est sans conteste un tournant dans les efforts visant à mettre un terme au conflit qui sévit au Soudan du Sud, même s'il s'agit d'une ultime tentative de redonner vie à un accord dont la vulnérabilité a déjà été démontrée par le passé.

⁶⁸ Document conservé dans les dossiers du Groupe d'experts.

Le Groupe d'experts a constaté que la mise en œuvre de l'accord se heurtait à un certain nombre d'obstacles de taille, notamment la fragmentation et la fragilisation de la chaîne de commandement au sein de plusieurs groupes armés, les retards pris dans la mise en œuvre des principaux engagements et les progrès limités s'agissant de l'application de dispositions cruciales en matière de sécurité. En raison de la profonde méfiance qui imprègne le climat politique et influence les conditions de sécurité, chaque partie peut mettre en péril cet accord précaire pendant les périodes de prétransition et de transition.

93. La mise en œuvre de mesures de confiance, notamment celles qui ont trait à la sécurité, à un véritable partage du pouvoir et à la gestion des recettes, sera donc cruciale pour assurer la survie de l'accord en dépit d'inéluctables revers. Il sera tout aussi important de faire en sorte que les dividendes de la paix pèsent plus lourd que ceux découlant du conflit dans un contexte où l'économie de guerre en place au Soudan du Sud continue de prospérer. Les sanctions individuelles et l'embargo sur les armes imposés par le Conseil de sécurité dans la résolution 2428 (2018) ne seront efficaces que s'ils sont appliqués rigoureusement, notamment pour ce qui est des incitations économiques qui vont à l'encontre de la stabilisation et de la paix au Soudan du Sud.

94. Toutefois, le plus important sera de savoir si la mise en œuvre de l'Accord revitalisé améliorera de façon concrète les conditions de vie des civils dans tout le pays, sachant que ces civils continuent de subir des niveaux alarmants de violence, y compris de violence sexuelle et fondée sur le genre, et connaissent une situation humanitaire catastrophique, notamment de graves pénuries alimentaires. Bon nombre des personnes avec lesquelles le Groupe d'experts s'est entretenu ont exprimé une méfiance et un cynisme profonds à l'égard d'un processus politique de haut niveau qui semble de plus en plus déconnecté de leurs souffrances.

VIII. Recommandations

95. Le Groupe d'experts recommande ce qui suit :

a) Pour assurer l'application effective de l'embargo sur les armes établi par la résolution 2428 (2018) et encourager la formation des services des douanes concernés, le Comité devrait élaborer une Notice d'aide à l'application et la publier sur son site Web afin d'aider les États Membres dans la mise en œuvre de l'embargo sur les armes, en accordant une attention particulière à la fourniture de services de formation, à la procédure d'inspection détaillée aux paragraphes 7 à 10 de la résolution 2428 (2018), à la procédure de demande de dérogations présentée aux paragraphes 5 et 6 de la résolution, et au déploiement de personnel ou d'équipement militaires sur le territoire du Soudan du Sud ;

b) Pour montrer sa volonté de faire respecter plus strictement les sanctions qu'il a imposées aux personnes déjà désignées et pour garantir l'efficacité de ces sanctions, le Comité devrait publier un communiqué de presse réaffirmant l'obligation pour tous les États Membres d'appliquer les mesures relatives à l'interdiction de voyager et au gel des avoirs qui visent les personnes désignées en application de la résolution 2206 (2015), dont les dispositions ont été reconduites par la résolution 2428 (2018) ;

c) Pour mieux repérer ou décourager les malversations et les détournements de fonds publics, qui compromettent la paix, la sécurité et la stabilité du Soudan du Sud, comme énoncé au paragraphe 15 de la résolution 2425 (2018), le Comité devrait écrire aux États Membres pour leur recommander de prendre contact avec les sociétés actives ou immatriculées dans leur juridiction et de leur demander instamment de

divulguer les paiements et paiements anticipés relatifs aux activités pétrolières effectués en faveur du Gouvernement sud-soudanais et de veiller à ce que tous ces paiements se fassent conformément aux dispositions du chapitre 4 de l'Accord revitalisé et de la loi sur la gestion des recettes pétrolières du Soudan du Sud. Le Groupe d'experts compte transmettre les noms des sociétés concernées dans une annexe confidentielle qu'il adressera au Comité ;

d) Pour prévenir les pratiques d'exploitation ou de commerce illégaux de ressources naturelles qui pourraient déstabiliser le Soudan du Sud, comme décrit à l'alinéa j) du paragraphe 14 de la résolution 2428 (2018), et en accordant une attention particulière à l'or qui pourrait provenir du Soudan du Sud, le Comité devrait encourager les membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ainsi que les États Membres hors de la région qui disposent d'un secteur aurifère important, à réaffirmer et à faire appliquer les règles aux termes desquelles les entreprises sont tenues de publier des informations sur leurs pratiques en matière de devoir de diligence et les résultats obtenus, conformément aux normes énoncées par l'OCDE dans le guide sur le devoir de diligence et approuvées par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs⁶⁹ ;

e) Pour garantir l'efficacité des mesures visant à lutter contre l'emploi et l'enrôlement d'enfants au Soudan du Sud, comme énoncé à l'alinéa f) du paragraphe 14 de la résolution 2428 (2018), le Comité devrait demander instamment la libération immédiate de tous les enfants soldats, et recommander de renforcer la coordination entre tous les organismes concourant à la gestion de la démobilisation des enfants soldats, en particulier pendant le processus de cantonnement décrit dans l'Accord revitalisé.

⁶⁹ Déclaration de Lusaka issue du Sommet extraordinaire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles de la région des Grands Lacs, 15 décembre 2010 ; et Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque.

Annex I

Declarations and statements discussed in the case study on Central Equatoria



**SOUTH SUDAN
NATIONAL MOVEMENT
FOR CHANGE**

FOR IMMEDIATE RELEASE

Date: 21 September 2018
Contact: Kwaje Lasu, SG
Phone: +1 336-347-8073
Email: SSNMC.PRESS@gmail.com

SSNMC Public Statement

South Sudan National Movement for Change (SSNMC) would like to thank IGAD, the AU, EU, UN, Troika (US, UK, and Norway), China, and other governments, organizations, and individuals who stood by and supported the people of South Sudan in their quest for a resolution of the conflict in the Republic of South Sudan. SSNMC and the entire people of South Sudan are also deeply grateful and indebted to all humanitarian organizations and their personnel who risked their lives to deliver humanitarian services to the suffering and war entrapped people of South Sudan.

SSNMC strongly believe in a peaceful resolution of the conflict in the Republic of South Sudan which was birthed by greed and power struggle among the leaders and elites of the SPLM and led to wanton brutalization and untold suffering meted on the innocent people of South Sudan. We believe in a meaningful resolution of the conflict based on a clear understanding of the fundamental causes of the conflict and a freely negotiated settlement aimed at addressing the root causes of the conflict to ensure sustainable peace and stability in the greater interest of the people of South Sudan.

The leadership and members of SSNMC would like to register its profound disappointment and dissatisfaction with the process and outcome of the High-Level Revitalization Forum (HLRF); and above all, SSNMC strongly rejects and declares itself NOT a party to the Revitalized Agreement on the Resolution of the Conflict in South Sudan (R-ARCSS) mediated by the government of the Sudan for the following reasons among others:

1. The signing of an oil deal between the governments of South Sudan and Sudan before the start of the peace negotiations in Khartoum created a serious conflict of interest that compromised the role of Khartoum as a mediator and has led to infringement on the territorial integrity of the Republic of South Sudan.
2. The conduct of the peace talks or negotiation process in Khartoum was not only unorthodox and lopsided but laden with threats, intimidations, and tactics of divide and conquer by a government that still regards and treats the citizens of South Sudan as its subjects.
3. The agreement rewards and empowers the chief perpetrators of the conflict regardless of the lessons of ARCSS 2015. The agreement balloons the size of government by creating more posts to be filled largely by patrons and members of the current regime who can obstruct any meaningful reform proposals by majority

1



**SOUTH SUDAN
NATIONAL MOVEMENT
FOR CHANGE**

vote. The Revitalized-ARCSS is, therefore, a much weaker and flawed agreement compared to ARCSS 2015.

4. The provisions in the agreement intended to deliver reforms in the security sector; implementation of a federal system of governance; administration of justice and accountability, and institutional reforms during the transitional period are sketchy, weak, and deliberately embedded with loopholes to undermine implementation.

5. The agreement endorses and codifies ill designs by the regime in South Sudan and the Jieng Council of Elders (JCE) to strategically benefit and empower one ethnic group by the creation of more political constituencies in the name of 32 states.

6. For a new nation that has not seen elected leaders since its independence, extending the rule of the same unelected and tyrannical leaders dampens the hope of transitioning to free and fair democratic elections post the transitional period.

The leadership and members of SSNMC regret that its Chairman and the accompanying delegation to the HLRF are party and signatory to the Revitalized ARCSS. We wish to let the South Sudanese people and the world know that the Chairman acted contrary to the decision of the SSNMC leadership. The Chairman avoided any meaningful engagement with the SSNMC base and rejected verbal and written strong recommendations conveyed to him and SSOA by SSNMC leadership at the negotiations in Khartoum not to initial/sign any bad agreement and walk away from the talks. The conduct of business by the SSNMC chairman and the leaders of other SSOA partners indicate their integrity was compromised in the high-stakes negotiation politics shepherded by the leaders of Sudan and Uganda.

Given the abuse of trust of the SSNMC leadership and members and the deviation from the founding principles of SSNMC as a voice and advocate for the interest of the people of South Sudan, we would like to inform the South Sudanese people, IGAD, AU, UN and international community that effective immediately, Governor Joseph Bangasi Bakosoro has been dismissed from his position as the Chairman of SSNMC and he does not represent any legitimate SSNMC business going forward. Dr. Vakindi Unvu, the Deputy Chairman of SSNMC is appointed interim Chairman of SSNMC. The SSNMC forces on the ground remain under the command of General Abraham Wani and are in full support of the changes in the leadership of SSNMC.

SSNMC along with other like-minded partners in SSOA remain seized of the pursuit of meaningful negotiated settlement to the crisis in South Sudan that will fulfill the aspirations of the people.

###

2

IMMEDIATE PRESS RELEASE

DATE: 22/09/2018

RE: RESPOND TO THE PUBLIC STATEMENT PRESS RELEASED ON 21/09/2018 ON TERMINATION OF PARTY CHAIRMAN (SSNMC)

Following the press released on the above date by the few members of the party, we the sector commanders condemn in the strongest term possible this unlawful act and unprofessional procedures taken towards the party's chairman Hon Joseph Bakosoro Bangasi .

This iniquity by the few individuals within the party doesn't represent our views as army on the ground in one way or another, In fact it's a slap on the faces of any south Sudan citizens who have taken a step and walk towards the realization of peace in the country and Horns of East Africa at large.

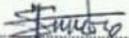
Furthermore, the defection of Lt Gen Abraham Wani is considered on the ground of individually basis and will never affect the operations of the movement though, instead we the sector commanders are informing the people of south Sudan and our supporters that we will continue to remain firmed under the command of able and wise leadership of Chairman Joseph Bakosoro Bangasi.

In light of the above, the termination of the party chairman is not acceptable and is unconstitutional.

South Sudan National Movement for change /Army for change will remain united and work collectively to implement the revitalized signed peace agreement on 12th Sept 2018. And if any miss understanding occurred in the leadership, it should be a popular consultation within party to decide, do they really know our situation on the ground here when they say our forces with Gen. Abraham? Who is Vakindi and Kwaje Lasu those who signed the press release are they known to our forces here on the ground or we are just like papers to go with wind where it heads to, big NO remains let them come to the ground and meet us first face to face otherwise that will not work here unless in USA we are not politicians we are in uniform.

SECTOR (ONE) CENTRAL EQUATORIA

Maj. Gen. Joseph Alessandro Mule

Signature:  Date: 22/09/2018 +256-772740031

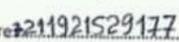
SECTOR (TWO) WESTERN EQUATORIA

Maj. Gen. Angelo Faustino Nabiso

Signature:  Date: 22/09/2018 - 0779651020/211925696002

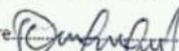
SECTOR (THREE) EASTERN EQUATORIA

Maj. Gen. John Otlang Okorih

Signature:  Date: 22/09/2018

SSNAC (CHIEF M- I)

Maj. Gen. Alex Henry Abayosa

Signature:  Date: 22th 9-2018 - 0779584179



16th October 2018

NAS Press Release

Yesterday the 14th October 2018 SPLA IO bandits under the command of Col Gadi attacked NAS small patrolling contingency force in Minyori Boma, Yei County. As a result, NAS force responded in self-defense and pursued the SPLA IO bandits into their operational base in disray.

It is worth mentioning that, this SPLA IO bandit base has been used as a launching pad or hub for looting, kidnapping of civilian and NGOs staffs; the repulse of bandits in disray helped some civilians who were under detention to escape and ran towards Yei town.

In June 2018, Col Gadi, kidnapped and detained 10 NGOs staffs including 3 Vehicles. In the process the embattle SPLA IO Deputy Military Spokesman in matter of hours issued a different statement admitting that the missing NGOs staffs and the Vehicles are under their custody.

We are also aware of several video utterance linked to this Deputy Military Spokesman inciting and accusing NAS. Namely; his video addressing to the SPLA IO forces around Kupere Payam in which he said, "NAS refused to signed the R-ARCISS and therefore, the bush must be destroyed nobody should be left behind". Since this statement was made by Deputy Military Spokesman, then it represents the official position of the SPLA IO intention for violence and all kind of human carnages.

In light of this, NAS is committed to the Agreement on Cessation of Hostilities CoH signed on December 2017 and reserve the right for exercise of self-defense for safety of the NAS forces, innocent civilians and their property.

Suba Samuel Manase

NAS Spokesman



SOUTH SUDAN OPPOSITION ALLIANCE (SSOA)

FOR IMMEDIATE RELEASE

Date: 28th June, 2018
Contact: Kwaje Lasu
+1-336-575-5965 (Direct/WhatsApp)
Email: jointoppositionpressrelease@gmail.com

SSOA Press Release on Khartoum Declaration of Agreement 2018

On the 27th instant, the Khartoum Declaration of Agreement was signed. Eye-brows were raised on the appearance of SSOA as a signatory to that document. We would like to shed light in what follows on the circumstances which led SSOA to append its signature.

The Khartoum Declaration of Agreement was totally designed as a "Kiir-Machar" affair as confirmed by the first paragraph of the agreement which states: "...to facilitate a second round (following first round in Addis Ababa) of face-to-face discussion between H. E. Salva Kiir Miyardit and Dr. Riek Machar Teny..." This IGAD-style myopic view of the South Sudan problem as a Kiir-Machar reserve was abundantly clear to the entire South Sudan Opposition Alliance as well as other objective observers. In pursuit of the spirit of inclusivity in approaches to solving the South Sudan problem, the leaders of SSOA sought an audience with H. E. President Omer El-Bashir to obtain his assurances that these talks were not to be a two-person affair by any definition. The President was not only understanding, but receptive to the ideas submitted by the SSOA leadership.

It was this concept of inclusivity which was accepted by the President that perhaps led to the inclusion of SSOA and two other political parties as signatories to the document negotiated by Kiir and Machar. The inclusion of SSOA was a surprise to us and hence we sought assurances on the matter from the facilitators in the Government of Sudan.

Faced with two options: snubbing President El-Bashir on first opportunity, or seeing the positives, and use the negatives as the fore-warning on positions to be taken in the substantive matters of the ARCSS, SSOA made the difficult decision to demonstrate a willingness to work with him and

FDP; NAS; NDM; PDM; SPLM-FDs; SSNMC; SSPM; SSLM; SSUM; UDRA

pg. 1



SUDAN PEOPLE'S LIBERATION MOVEMENT/ARMY
SPLM/SPLA (IO)
CHAIRMAN & COMMANDER-IN-CHIEF



Maj. Gen. Matata Frank Alikana
Governor, Yei River State

Subject: Suspension from your duties as Governor of Yei River State and constitution of an Investigation Committee to investigate your involvement in an alleged illegal act.

Following the program entitled "Part III: The Axe Forgets. The Tree Remembers" produced by a Kenyan investigative journalist I, Riek Machar Teny-Dhurgon, Chairman and Commander-in-Chief, SPLM/SPLA(IO) hereby suspend you from your duties as Governor of Yei River State and constitute an Investigation Committee to investigate your involvement in the aforesaid program. The committee is constituted as in the attached document.

Based on this order your immunity is hereby lifted so that you can appear before this Investigation Committee

Your deputy shall immediately act till the final report of the committee is presented to me.

Signed under my hand this day 21st October 2018.


Riek Machar Teny-Dhurgon, PhD
Chairman and Commander-in-Chief, SPLM/SPLA(IO)
21st October 2018



Annex II

Case study on violations of the travel ban by Gabriel Jok Riak (SSi.001)

Gabriel Jok Riak travelled from South Sudan to Beijing in the period between the end of June and the beginning of July 2018, attending the first China-Africa Defence and Security Forum¹. He appeared in a televised interview, broadcast by China Global Television Network, from the Forum's venue².

He also travelled from South Sudan to Kampala, where, on 26 August 2018, he attended an alumni dinner at Cavendish University Uganda³.

Jok Riak travelled from South Sudan to Khartoum in early October 2018, where he:

- On 2 October, attended bilateral military meetings with his Sudanese counterpart, Kamal Abdel Marouf al-Mahi; Sudanese Defence Minister Awad Ibn Ouf; and SPLM-IO Chief of Staff Simon Gatwech Dual, who is also subject to a travel ban (SSi.002)⁴
- On 4 October, in the Shakhout area, attended a military drill alongside the Army Chief of Staff of the Sudan, Kamal Abdel Marouf al-Mahi⁵
- On 6 October, signed, with the Army Chief of Staff of the Sudan, an agreement for the establishment of a buffer zone on the shared border⁶

The Panel intends to continue investigating those violations, including with a view to identifying which airlines facilitated the travel of Jok Riak.

¹ *Sudan Tribune*, "South Sudanese blacklisted general travelled to China despite UN sanctions", 16 August 2018.

² CGTN TV, "First China-Africa Defense & Security Forum concludes", 10 July 2018.

³ Interview with confidential source. See also: www.cavendish.ac.ug/news-updates/article/23.

⁴ *Sudan Tribune*, "Sudan-South Sudan military cooperation is crucial for bilateral relations: defence minister", 2 October 2018.

⁵ Xinhua, "Sudanese armed forces conclude ground drills north of Khartoum", 5 October 2018.

⁶ CGTN Africa, "Sudan, S. Sudan agree to establish buffer zone, open border crossings", 6 October 2018.

Monday August 27, 2018

Cavendish University Uganda celebrates its first alumni dinner



Gen Gabriel Jok Riak Chief of Defense Forces SPLA speaking during alumni dinner organized at International conference Hotel Serena in Kampala. (Photo Martin Manyiel Wugol)

By Martin Manyiel Wugol in Kampala

Cavendish University Uganda (CUU) is a leading private University in Uganda with the motto of "Success Begin at Cavendish University". The alumni dinner was organized extraordinarily to honor alumni and at the same time mark ten years of transformative education achieved since its establishment. Cavendish University graduated a great number of South Sudanese government officials including Gen. Marial Chanuong former commander of Tiger Division known as presidential guard and the current CDF Gen Gabriel Jok Riak Makol who was invited for the dinner as special guest and alumni of South Sudanese students representative to

share his experienced during their time in the University. Among the Cavendish University alumni were the state minister of lands and urban development government of Uganda, Persis Namuganza who appreciated South Sudanese people for making sure peace was restored in the country "we all love in the region" and that it was the hope and daily prayers to see South Sudan move forward, adding "because we all fought to make South Sudan get her independence and be free from challenges facing the country" including education and other developmental programs. Said the minister.

Speaking to alumni Gen Jok congratulated South Sudanese students for being resilience and by taking education seriously for the future development and to advance the togetherness of South Sudanese communities. Gen. Jok explained the toughness of education particularly when one was a working class there comes a time professors made things difficult to students but he reminded them to always be focused to continue with education adding that at the end of challenges one would be crowned the winner in life. Gen Jok urged his colleagues and the entire citizens of South Sudan to take education as an agent of peace.

Gen Jok obtained his master degree in international relations at Cavendish University Uganda. Gen Jok applauded the assistance of his supervisor professor Samuel Muyanga for being a no nonsense lecturer treated all students the same regardless of their political material background.



10 YEARS OF GROOMING RESPONSIBLE, EDUCATED, EMPLOYABLE AND ENTREPRENEURIAL CITIZENS (REEE)

On Saturday, 25th August, Cavendish University Uganda (CUU) celebrated 10 years of grooming responsible, educated, employable and entrepreneurial citizens (REEE) at the Kampala Serena Hotel. This occasion was also marked by the launch of the Alumni Association which is distinguished not only by its venerable alumni but also by being only the 4th university Alumni Association in Uganda. The theme for the day was "Cavendish University Uganda: Ten Years of Transformative Education and Graduate Success".

Among the alumni was Gen. Jok Riak Mahol of South Sudan; the State Minister for Lands in Uganda and Executive Director of the National Planning Authority and Katikiro of the Busoga Kingdom, Dr. Joseph Muvawala who graced the occasion as the Guest of Honour.

Left: Gabriel Jok Riak attends alumni event at Cavendish University, Uganda, Juba Monitor, 27 August 2018

Above: Website of Cavendish University: cavendish.ac.ug/news-updates/article/23

First China-Africa Defense & Security Forum concludes

POLITICS

By Zheng Yibing

🕒 2018-07-10 23:29 GMT+8 | Updated 2018-07-11 10:44 GMT+8

Share



Left: Gabriel Jok Riak attends First China-Africa Defense and Security Forum, China, between 26 June and 10 July, and is interviewed on CGTN: https://news.cgtn.com/news/3d3d514f31457a4e78457a6333566d54/share_p.html